

Lévis, le 21 février 2011-02-18

Me Maxime Ouellette
maximeouellette.me@hotmail.com
Gaulin, Croteau, Gosselin, Daigle et associés
400 boulevard Jean-Lesage
Bureau 330
Québec, Québec
G1K 8W1

Téléphone : (418) 686-0400
Télécopieur : (418) 686-0408

N/RÉF : MO/10-1052-5

Me Ouellette,

La présente a pour but de répondre à la vôtre datée du 8 février 2011 et ayant pour objet « Radio communautaire de Lévis et Francis Daniel Lévesque c. vous-mêmes » avec le numéro de référence MO/10-1052-5.

Je vous adresse la présente en mon nom et au nom de Mathieu Gourgues, Renée Fournier, Mathieu Guay, Lawrence Morel, André Beaudoin et Jean-François Desrosiers, lesquels me mandatent à cette fin.

Voici notre proposition :

Entendu que vos clients, Radio communautaire de Lévis et monsieur Francis Daniel Lévesque, questionnent notre légitimité;

Entendu que vos clients, Radio communautaire de Lévis et monsieur Francis Daniel Lévesque, n'ont tenu aucune assemblée générale formelle depuis 2008;

Entendu que votre client, monsieur Lévesque n'a pas répondu à notre invitation à la réunion du 19 janvier dernier;

Entendu que le conseil d'administration de votre cliente, Radio communautaire de Lévis, ne semble pas compter le nombre requis de trois membres;

Nous vous proposons de tenir une assemblée générale conjointe dans les délais prescrits par les règlements généraux de la Radio communautaire de Lévis, c'est-à-dire, au plus tard le 31 mars 2011, et d'en établir ensemble l'ordre du jour. À cette fin, nous avons réservé un local au Centre Raymond-Blais situé au 6 rue Olympique à Lévis le 31 mars 2011 à 19h.30.

Sachez que nous ne sommes pas en possession des biens et des documents demandés par vos clients. Ces biens et documents sont retenus par le propriétaire du local loué par votre client à la Maison de l'entrepreneur pour défaut de paiement du loyer dudit local sur une période de presque une année pour une facture totale de plus de 13,000.00 \$.

Serge-André Guay,
20, rue Duplessis,
Lévis (Qc).
G6V 2L1

Téléphone : 418-903-1911

c. c. Mathieu Gourgues, André Beaudoin, Renée Fournier, Mathieu Guay, Lawrence Morel,
André Beaudoin et Jean-François Desrosiers